



Déclaration liminaire CAPD du 13 mai 2016

Monsieur le Directeur académique,

Par cette déclaration, au nom du SE-UNSA, nous voudrions aborder plusieurs sujets. Tout d'abord, nous tenons à exprimer notre satisfaction quand à l'obtention tant attendue de l'augmentation ISAE atteignant enfin les 1 200 euros promis par le ministre Mr Peillon. Cette indemnité est le fruit d'un long travail de négociation que nous avons entamé depuis 2011. Créée en 2013 à une hauteur de 400€, elle rejoint aujourd'hui l'ISOE du second degré marquant une avancée certaine dans l'équité de traitement entre les différents corps enseignants que nous défendons depuis toujours. Mais si au niveau national, nous nous réjouissons des avancées engagées, il reste encore du chemin à parcourir notamment au niveau départemental.

Le mouvement 2016 a concerné encore davantage de collègues que les années précédentes : **1496** en 2016 contre **1316** en 2015.

C'est un pourcentage important du nombre total d'enseignants et cela interroge sur l'insatisfaction sur leur lieu de travail que ressentent une bonne partie des participants, heureusement pas tous.

Ce mouvement 2016 semble donner davantage satisfaction puisque le nombre de maintiens sur leur poste concerne 377 professeurs (25%) contre 436 l'année dernière (33%).

Encore faudrait-il être plus précis puisque les nominations imposées sur vœux de secteurs viennent tempérer ce qui pourrait passer pour une nomination choisie. Nous renouvelons notre opposition à cette procédure qui impose et demandons à en limiter le recours en diminuant à 6 pour l'an prochain afin d'évaluer l'impact réel sur le mouvement.

Le nombre de collègues sans affectation reste stable.

Leur avenir sera traité avec une méthode qui laisse perplexe : se priver volontairement du recours à l'informatique en 2016 relève d'une logique qui nous échappe.

A titre de comparaison, l'avenir de la simplification des tâches des directeurs passera-t-il par le « tout papier » ?

Après d'autres en France, un département de l'académie, l'Ardèche, proposera une liste de postes à pourvoir à titre provisoire avec saisie informatique des vœux et traitement par algorithme.

Avec ce choix en Haute-Savoie, le travail conséquent demandé au personnel administratif serait ainsi concentré sur la composition des postes et allégé du classement de centaines de fiches papier en 48 sous-ensembles.

Concernant les temps partiels à 80% nous demandons que les projets concertés et présentés conjointement par 5 enseignants soient validés.

C'est le cas par exemple autour de Thônes où cette année le rythme 4h30 / 6h n'a pas été un obstacle à la continuité du service et l'équité entre les 5 enseignants. Cela demande de la concertation, du dialogue, l'acceptation de points de vue différents et la présentation d'un projet commun : autant d'étapes d'une démarche que les enseignants sont invités à mettre en pratique dans leur pratique professionnelle et qu'il serait regrettable de ne pas reconnaître comme positive.

L'engagement collectif contractualisé par une équipe est certainement plus porteur en terme de continuité de service que la somme de cinq refus cumulés.